

verser l'édifice et le presbytère. Le tumulte était à son comble. Le procureur du Roi, qui s'était transporté immédiatement sur le théâtre du désordre, ne tarda pas à entendre de violents coups de marteau et de levier appliqués contre les parois extérieures de l'église. Il s'élança sur le perron, se collant contre l'entrée de la serrure, dans laquelle on avait introduit une forte broche en fer, destinée à la faire sauter. « Otez-vous de là, ou il vous arrivera malheur, » lui criait-on de toutes parts. — « Non, je ne m'en ôterai pas, » répondit-il avec force, et si vous persistez dans vos projets sacriliges, je m'ensevelirai sous les ruines que vous allez faire, et vous aurez deux crimes au lieu d'un à vous reprocher. » Puis, profitant de la trêve que cette apostrophe avait provoquée, il adresse une courte allocution à la foule, en terminant par ces mots : « Malheureux ! vous vous dites catholiques et vous voulez renverser une église ; que feriez-vous donc de plus si vous étiez des protestants ? » Cet argument *ad hominem* eut un effet irrésistible, et, en un instant, du paroxysme de la violence, l'attroupement passa à la discussion et avisa aux moyens légaux d'obtenir le redressement du grief qui l'avait tant exaspéré (Ib., p. 84). M. Servan de Sugny rencontra ainsi la plus douce de toutes les récompenses, dans l'accomplissement de son devoir, celle d'obtenir par la persuasion ce qu'il est rare de procurer autrement que par la force.

Une autre satisfaction plus intime et plus durable lui était réservée dans la vie privée, et, en le bannissant du tribunal de Gex, allait fixer son bonheur domestique pour toujours. Le 19 janvier 1836 voyait consacrer son union avec M^e Cécile Routh de Varicourt, nièce du président de siège et petite-cousine de cette Reine de Varicourt, nommée *belle el bonne*, par Voltaire, qui la maria au marquis de Villette. Cet hymen créait un cas d'exclusion, sans dispense